

CONDITIONS GÉNÉRALES EXTERNAT 2025-2026

DAY SCHOOL GENERAL CONDITIONS 2025-2026

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales règlent tous les aspects contractuels entre les parents de nos élèves et le Collège et Lycée Saint-Charles. Elles mentionnent les modalités de communication, les règles de protection des données, les conditions d'admission pour les élèves jurassiens et Suisses. Les divers règlements de l'école – règlement général et code vestimentaire sont disponibles sur le site internet et lors de l'entretien d'admission.

1. Admission

Pour être admis au Collège et Lycée Saint-Charles, il convient de compléter la demande ad hoc et de la transmettre à l'administration du Collège.

Un entretien avec la direction est requis et l'inscription définitive est validée par le versement de la finance d'admission. Les rabais pour fratrie ne s'appliquent pas à la finance d'admission.

Une finance d'admission unique sera perçue pour tout nouvel élève. Elle ne sera pas remboursée en cas d'annulation de l'inscription. Toutes autres ou plus amples indemnités pour rupture de contrat sont expressément réservées.

2. Ecolage, pension et frais généraux

Les frais de pension et d'écolage comprennent les cours à l'horaire du cursus suivi, les devoirs accompagnés ainsi que les prestations détaillées plus bas.

Les langues officielles et de communication de l'école sont le français et l'anglais.

Les langues enseignées sont le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le chinois selon les programmes.

D'autres langues hors programme officiel peuvent être enseignées hors cursus. Les tarifs des leçons de groupe s'appliquent dès 4 inscrits et plus ; en deçà de 3 inscrits, le cours sera facturé au prix d'un cours privé ou semi-privé.

- Frais généraux

Des frais généraux forfaitaires couvrent les livres, fournitures scolaires, sorties, semaines spéciales (camp de ski, classe verte primaire, voyages, semaine interdisciplinaire etc.), activités culturelles et sportives, frais administratifs généraux. Leur montant est différent selon la section de l'école. Le montant des frais généraux est non remboursable.

Le goûter de l'après-midi est inclus dans le forfait général.

3. Cours d'appui et de coaching individuel ou en groupe restreint

Les cours privés, semi-privés ou collectifs hors curriculum sont facturés séparément.

INTRODUCTION

The present General Conditions shall govern all contractual aspects of the relationships between the parents of our students and the Collège & Lycée Saint-Charles. They shall cover methods of communication, privacy policies and admission conditions as applicable in the Jura region and the rest of Switzerland. The school's various regulations, such as the General Conditions and the boarding school regulations, are available on the website and during the enrolment interview.

1. Admission

To be admitted to Collège & Lycée Saint-Charles, you must complete the admissions form and submitted to the Collège's administration.

An interview with the head of school is required and the final registration shall be validated by payment of the admission fee. Sibling discounts do not apply to admission fees

A one-time admission fee will be payable for each new student. This will not be refundable if the admission is cancelled. Any other indemnities for breach of contract are expressly reserved.

2. Tuition, boarding and general costs

The tuition and boarding fees include all lessons according to the syllabus, homework supervision and allowances.

The official and communication languages are French and English.

French, English, German, Italian, Spanish and Chinese are taught according to the programme.

Other languages not included in the official curriculum may be taught extra. Rates for group lessons apply when 4 or more students attend; if there are fewer than 3 participants, the class will be billed as a semi-private or private lesson.

- General fees

General fees for books, school supplies, outings, special activity weeks (ski camp, primary-level field trips, other trips and interdisciplinary weeks etc.), cultural and sports activities and general administrative costs apply. The total will vary depending on the choice of school programme and year. This amount is not refundable.

A snack break taken between in the afternoon is included in the general fee.

3. Support and coaching classes in individual classes or in small groups

Any additional private, semi-private or group classes are billed separately.

4. Cours de préparation aux examens de langue et frais d'examens

Les frais de cours de préparation aux examens de langue seront facturés au semestre.

Des frais supplémentaires sont également appliqués pour les examens tels que ceux de Cambridge, Goethe, Celi.

Les frais d'inscription aux examens de maturité sont inclus dans le forfait général. Les frais pour les examens finaux du programme du diplôme du BI sont facturés en sus.

5. Livres et fournitures scolaires

Les manuels scolaires papier sont en prêt à l'école obligatoire, à acheter au lycée. Les livres et cahiers d'exercices, les fournitures scolaires ainsi que les supports de cours additionnels sont inclus dans le forfait général. Les licences d'utilisation de manuels scolaires numériques sont facturées en sus.

6. Equipement informatique

Chaque élève peut avoir besoin d'un ordinateur, PC ou MAC, compatible avec la suite Office 365, qui est fournie par l'école. Des connexions au réseau sans fil sont à disposition dans l'école. L'école met à disposition un équipement informatique complet, tant dans les salles de classe que dans les salles dédiées à l'enseignement de l'informatique. Lorsque du matériel informatique est prêté à un élève, il en a la responsabilité. En cas de dommage, vol ou perte de ce matériel, des frais seront appliqués.

7. Activités

Les frais liés aux activités en lien avec le programme sont inclus dans le forfait général.

8. Communication

Pour des raisons écologiques, le Collège et Lycée Saint-Charles privilégie la communication électronique. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez mettre votre adresse e-mail entre parenthèses sur le formulaire d'inscription.

9. Accord à l'utilisation des photos pour marketing et documentation de l'école

Pour des raisons promotionnelles et de marketing le Collège et Lycée Saint-Charles produit et diffuse du matériel promotionnel de manière régulière. Les événements de l'école sont mis en valeur sur notre page Facebook et sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant paraisse sur ces publications, veuillez le signaler expressément sur le formulaire d'inscription.

10. Protection des données

Le Collège et Lycée Saint-Charles respecte la législation suisse en matière de protection des données personnelles. Toute personne peut en tout temps avoir accès à ses données, les modifier ou les faire supprimer, notamment lors du départ de l'école.

L'ensemble des données personnelles récoltées par le Collège et Lycée Saint-Charles lors de l'inscription sont utilisées en vue de l'admission, de la gestion administrative de leurs études et éventuellement de l'internat au sein du Collège et Lycée Saint-

4. Preparation courses for language exams and examination fees

Any fees for preparation courses for official language diplomas will be invoiced during the semester.

Additional fees also apply for official examinations such as Cambridge, Goethe, CELI etc., as well as additional group lessons outside the normal timetable.

Fees for the final Matura exam are included in the general fee. The fees for the final exams of the IB diploma program are charged separately.

5. Textbooks and school supplies

Textbooks will be loaned to the students during compulsory schooling but need to be purchased at Lycée level. Books, exercise books, basic school supplies and support materials for extra classes are included in the general fee. Any licenses required for the use of digital textbooks will be charged separately.

6. IT equipment

Any student may at any time use PCs or Mac computers compatible with Office 365, provided by the school. Wireless network connections are available at the school. The school provides complete suites of computer equipment, both in the classrooms and in those rooms devoted to teaching computer science. If IT material is loaned to a student, it shall become that student's responsibility. In the event of any damage, theft or loss affecting that equipment, the appropriate fees will be charged.

7. Activities

All costs related to activities linked to the programme are included in the general fee.

8. Communication

For environmental reasons, the Collège & Lycée Saint-Charles encourages the use of electronic communication methods. If you do not wish this to happen, please put your email address in parentheses on the registration form.

9. Agreement for the use of photos for school marketing and documentation purposes.

For promotional and marketing reasons, the Collège & Lycée Saint-Charles produces and distributes promotional material on a regular basis. School events are highlighted on our Facebook page and on other social networks. If you do not wish for your child to appear in such publications, please state this expressly on the registration form.

10. Privacy Policy

The College & Lycée Saint-Charles complies with Swiss legislation with regard to the protection of personal information. Any person may, at any time, access, modify, or delete their personal information especially after leaving the school.

Any personal data collected by the Collège & Lycée Saint-Charles at the time of enrolment will be used for admission purposes, administrative management of the studies and, if needed, internships within Collège & Lycée Saint-Charles, as well as to provide other services to students.

Charles, de même que pour la réalisation des autres prestations offertes aux élèves.

Le Collège et Lycée Saint-Charles peut, sous certaines conditions, transmettre les données personnelles à d'autres intervenants de l'école auxquels il sous-traite des services (cuisine, partenaires de voyages et organisateurs de camps extrascolaires).

11. Facturation

La facturation pour les frais d'écolage et de pension est effectuée annuellement, avec 10 bulletins de versement. Les factures sont payables d'avance, avant le début des cours. Il est possible de demander une facturation mensuelle. Tous les frais supplémentaires non inclus seront facturés séparément. Les paiements cash ne sont pas acceptés.

En cas d'arrivée ou de changement en cours d'année, l'écolage sera facturé au prorata depuis le premier jour du mois.

12. Délais de paiement

Les factures doivent être réglées dans le délai imparti, la monnaie est le franc suisse (CHF).

Passé ce délai il est calculé un intérêt moratoire de 1% par mois. Des frais administratifs et de rappel sont facturés en cas de retard de paiement :

- 1^{er} rappel : CHF 20.00
- 2^e rappel : CHF 50.00
- 3^e rappel : CHF 100.00

Aucune réservation de place ne pourra être effectuée tant que les frais d'admission n'auront pas été versés. Toute réclamation concernant les factures doit être adressée, par courrier, au Collège dans les 10 jours qui suivent leur émission.

Tant que les frais facturés n'auront pas été réglés les élèves ne pourront pas se rendre en classe. Le diplôme final ne sera pas délivré si la totalité des frais n'a pas été acquittée.

13. Annulation, changement de statut, notification, renvoi et frais afférents

Pour les nouveaux élèves :

En cas de résiliation de l'inscription avant le 30 juin, des frais d'annulation équivalents à 2 mois d'écolage seront facturés.

En cas d'annulation d'inscription après le 30 juin, des frais d'annulation équivalents à trois mois d'écolage et d'internat seront appliqués. Dans tous les cas, le montant de la finance d'admission ne sera pas remboursé.

Pour les élèves actuels :

En cas de retrait d'un élève décidé par les parents, avant la fin de l'année scolaire, tous les frais du semestre en cours sont dus.

En cas de renvoi d'un élève, tous les frais du semestre en cours sont dus.

The Collège & Lycée Saint-Charles may, under certain conditions, share personal information with contractors within the school to whom it subcontracts services (such as cooks, travel partners, and out-of-school camp organisers).

11. Invoicing

Billing for tuition fees and boarding is processed annually, with 10 payment slips. All invoices are payable in advance, before the start of the classes. Billing may be processed by semester, on request. Any additional, non-included fees will be charged separately. Payments in cash will not be accepted.

In the event of a new arrival or a switch during the year, tuition will be charged pro-rata from the first day of the month.

12. Payment terms

All invoices must be paid within the payment term; the currency to be used is the Swiss Franc (CHF).

Following this period, interest on arrears will be charged at a rate of 1% per month. Administrative and reminder fees will be charged for late payment:

- 1st reminder: CHF 20.00
- 2nd reminder: CHF 50.00
- 3rd reminder: CHF 100.00

No place reservation can be processed until the registration fee has been paid. Any complaints concerning an invoice must be sent to the Collège via post within 10 days of its issue.

Students may not attend any class until all invoices have been paid. The final diploma will not be issued if all fees have not been paid in full.

13. Cancellation, change of status, notification, dismissal and related fees

For new students:

If registration is cancelled before 30 June, cancellation fees equivalent to two months of tuition will be charged.

A cancellation fee equivalent to three months of schooling will be applied if the registration is cancelled after 30 June.

For current students:

In the event that parents decide to withdraw a student before the end of the school year, all expenses for the current semester shall be payable.

Any internal student transferring to the boarding school shall be subject to the same conditions.

In the event of a student being dismissed, all fees for the current quarter shall be payable.

14. Inscription pour l'année scolaire suivante

Sauf avis écrit des parents avant le 31 mars, les élèves sont inscrits tacitement pour l'année scolaire suivante. Si l'annulation de réinscription tacite intervient après le 31 mars, la facture d'écolage des premiers trois mois sera due à titre de dédommagement.

15. Absences des élèves

A partir de la 4^e semaine consécutive d'absence motivée, la demi-pension n'est plus facturée. Une réduction sera accordée aux internes.

Aucune autre réduction n'est faite ni sur l'écolage ni sur les autres taxes.

16. Réductions familiales

Les enfants d'une même famille bénéficient des réductions suivantes :

- 2^eme enfant : 10% sur l'écolage;
- 3^eme enfant : 15% sur l'écolage.

Aucune réduction sur les autres rubriques facturées.

17. Bourses du Canton du Jura pour lycéens

Les lycéens domiciliés dans le canton bénéficient de bourses de l'Etat conformément aux lois qui régissent les écoles publiques. En début d'année scolaire, les informations et formules nécessaires sont transmises par les maîtres de classe.

18. Bourses du Canton du Jura pour les élèves de la scolarité obligatoire

Nos élèves peuvent demander, dans certains cas, des bourses pour la scolarité obligatoire. Les informations et formules nécessaires sont transmises en début d'année scolaire.

19. Contributions des communes jurassiennes à l'écolage pour la scolarité secondaire

Certaines communes versent, soit aux parents, soit directement au Collège et Lycée Saint-Charles, une partie des écolages qu'elles seraient tenues de verser aux écoles secondaires publiques de la République et Canton du Jura. Le secrétariat du Collège et Lycée Saint-Charles ou votre secrétariat communal vous renseignera.

20. Code de conduite et règlement de l'école (tenue vestimentaire, drogues, alcool, respect interindividuel)

Les code de conduite et règlement de l'école sont disponibles sur le site et font partie intégrante des conditions générales. Le non-respect des codes de conduite conduira à des mesures disciplinaires. En cas de violation grave du présent contrat ou des codes de conduite en vigueur l'élève peut être renvoyé avec effet immédiat.

Par leur signature, les parents acceptent que l'école puisse tester leur enfant pour la consommation d'alcool et de drogues non prescrites. Les parents reconnaissent par la présente que l'élève qui fournit, possède ou est testé positif pour des médicaments sans ordonnance ou pour des drogues sera tenu de quitter l'école avec des pénalités de renvoi.

14. Registration for the following school year

Students will be tacitly enrolled for the following school year unless written notice is received from the parents by March 31. If tacit enrollment is canceled after March 31, tuition for the first three months will be due as compensation.

15. Student absence

As of the fourth consecutive week of any legitimate absence, half-board shall no longer be charged. A reduction will be granted to boarding school pupils.

No further reductions shall apply to tuition or other taxes.

16. Family reductions

Children from the same family benefit from the following reductions:

- Second child: 10% off tuition fees;
- Third child: 15% off tuition fees.

There shall be no discount on any other billed items.

17. Canton of Jura bursaries for Lycée students

Lycée students whose home address is in the Canton can benefit from state bursaries, pursuant the applicable laws regulating public schools. At the beginning of the school year, the necessary information and forms are issued by the homeroom teachers.

18. Canton of Jura bursaries for students of the obligatory school

Our students can apply for scholarships for the middle school. Relevant information will be given by the start of the school year

19. Financial contributions provided by Jura municipalities

Many municipalities pay part of the school fees they would be required to pay to public middle schools either to the parents or directly to the Collège & Lycée Saint-Charles. The administration department of Collège & Lycée Saint-Charles or of your local authority can provide further information.

20. Code of conduct and school regulations (dress code, drugs, alcohol, interpersonal respect)

The school codes of conduct and regulations are available on the website and form an integral part of these General Conditions. Failure to respect these codes will lead to disciplinary action. In the event of a serious violation of this contract or the current codes of conduct, the student may be dismissed with immediate effect.

By signing, parents accept that the school may test their child for the consumption of alcohol or non-prescription drugs. Parents hereby acknowledge that any student who supplies, possesses, or tests positive for non-prescription medications or drugs will be required to leave the school.

21. Effets personnels

L'école décourage vivement les élèves à apporter des éléments de haute valeur comme des vêtements de marques, montres ou bijoux à l'école. La Direction décline toute responsabilité en cas de vol.

22. Changement des conditions financières

Dès leur acceptation, ces conditions financières s'appliquent à tous les élèves admis pour l'année scolaire en cours, quelle que soit l'édition des conditions financières initialement signée par les parents. La présente édition des conditions financières s'applique automatiquement à tous les parents. Elles leur sont adressées sur simple demande au secrétariat.

23. Loi applicable et for juridique

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant de ce contrat, quel que soit le domicile des parents ou des représentants légaux. Il est fait élection de domicile et de for juridique dans le Canton du Jura à Porrentruy, pour toutes les difficultés pouvant surgir en relation avec le présent contrat.

21. Personal belongings

The school strongly discourages students from bringing high-value items such as designer clothing, watches, or jewellery onto the premises. The management shall accept no responsibility for loss or damage.

22. Changes to financial conditions

Upon their acceptance, these financial conditions apply to all students admitted for the current school year, irrespective of whichever edition of the financial conditions may have initially been signed by the parents. This edition of the financial conditions shall apply to all parents automatically. They can be sent to them on request by the administration department.

23. Applicable law and place of jurisdiction

Only Swiss law is applicable to the relationships resulting from this contract, regardless of the home address of the parents or legal representatives. Any legal conflict which could arise from this contract will be submitted to the jurisdiction of the Canton of Jura and the district of Ajoie in Porrentruy.